

Pourquoi adhérer à la CFDT

En adhérant, tu bénéficies de droits et de services :

- Droit à une information régulière, privilégiée et prioritaire sur tes droits, la vie de ta profession, sur les initiatives et prises de position de la CFDT,
- Droit à des conseils et à une défense juridique personnalisée,
- Droit à un soutien financier lors d'action en justice ou lors de grève,
- Droit à une assurance professionnelle comprise dans la cotisation,
- Droit de donner ton avis sur les choix et les orientations de la CFDT,
- Possibilité de participer et d'apporter ta contribution à la vie de ta section syndicale.

En contrepartie, tu t'engages à payer régulièrement ta cotisation (0,80% de ton salaire net annuel), à respecter les règles de fonctionnement démocratique de la CFDT et à voter pour la CFDT aux élections professionnelles. Ces trois obligations constituent tes seuls devoirs d'adhérent.

La cotisation donne les moyens financiers pour agir solidairement et efficacement tout en préservant l'indépendance, la liberté d'opinion et d'action de notre syndicat.

- 66 % de ta cotisation sont déductibles de tes impôts!